MISSION PERMANENTE DU GABON AUPRÈS DE L'ONU À GENÈVE, À VIENNE ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AYANT LEUR SIÈGE EN SUISSE



40

DÉCLARATION DU GABON

par M. le Conseiller Ferdinand MANGONGO, désigné par S.E. M. Baudelaire NDONG ELLA, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République Gabonaise auprès de l'ONU à Genève

A l'occasion de l'Examen Périodique Universel (EPU) de la GUINÉE

Genève, le Mardi 20 janvier 2015

Monsieur le Président,

exal liberts wirls

Le Gabon voudrait tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue à la délégation de la Guinée conduite par S.E.M. GASSAMA DIABY, Ministre des droits de l'homme et la félicite de la présentation de son rapport national dans le cadre du 2nd cycle de l'EPU.

Mon pays se réjouit de la coopération de la Guinée avec les mécanismes internationaux de promotion et de protection des droits de l'homme et salue les efforts déployés par son gouvernement pour mettre en œuvre les engagements pris devant le Conseil ainsi que les recommandations acceptées lors du 1^{er} cycle de son EPU en mai 2010.

Ma délégation note avec appréciation les mesures prises par le gouvernement guinéen en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, ainsi qu'en ce qui concerne le droit à l'éducation.

Le Gabon voudrait x formuler à l'endroit de la Guinée les deux recommandations ci-après:

- 1) Procéder à la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et celle du protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes;
- 2) Accélérer la mise en place de l'Institution nationale des droits de l'homme et la rendre conforme aux Principes de Paris.

Je vous remercie.